

Dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie – D9				
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE (1)				
- Jusqu'à 3 m	0			
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1	0,1	0,1	Hauteur des convoyeurs de linge jusqu'à 6-7 m
- Jusqu'à 12m	+ 0,2			
- Au-delà de 12m	+ 0,5			
TYPE DE CONSTRUCTION (2)				
- ossature stable au feu ≥ 1 heure	-0,1			
- ossature stable au feu ≥ 30 minutes	0	0	0	Béton et bardage métallique
- ossature stable au feu < 30 minutes	0,1			
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES				
- accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	0	0	Accueil uniquement pendant les horaires de fonctionnement du site
- DAI généralisée reportée 24H/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 H/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels.	-0,1	0	0	
- service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,3 *	0	0	
Σ coefficients		0,1	0,1	
1+ Σ coefficients		1,1	1,1	
Surface de référence (S en m ²)		1 318	225	Surface au sol de l'atelier de lavage du linge avec des mezzanines de stockage du linge (1 318m ²) et surface au sol de l'extension (225 m ²)
Qi = 30 x S/500 x (1+ Σ Coef) (3)		87	15	
Catégorie de risque (4)		1	2	Fascicule R
Risque 1 : Q1 = Qi x 1				
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5		86,988	22,275	
Risque 3 : Q3 = Qi x 2				
Risque sprinklé (5) : Q1,Q2 ou Q3 ÷ 2		0	0	Pas de sprinklage sur le site
DEBIT REQUIS (6) (7) (Q en m3/h)		109,263		Arrondi à 120 m ³ /h (multiple de 30 m ³ /h)
<p>(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).</p> <p>(2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.</p> <p>(3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m3/h.</p> <p>(4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages (voir annexe 1).</p> <p>(5) Un risque est considéré comme sprinklé si : - protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des (6) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.</p> <p>(7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.</p> <p>(8) Ordinateurs, ensembles électroniques, matériel électronique des centraux de commande et des salles de contrôle.</p> <p>* Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.</p>				